« La SPAEN'ette »

La Saga de l'UNSA SPAEN Valduc

L'unsaspaen du CEA

Numéro 12 – Décembre 2020

Pour plus d'informations, contactez nous au : 3.46.30 ! Pour être dans l'action, rejoignez nous !

CSE de présentation du projet PMS

Retour sur le CSE

Le **CSE du 20 novembre 2020** avait pour ordre du jour : Une Information/consultation sur les **JRTT locales 2021** ; la fixation de la date de la **fête locale 2021** ainsi que celle de **départ anticipé des bus** au titre de la « journée de solidarité » 2020. Le **Rapport de la commission locale de formation** du 02/11/2020 et **information/consultation** portant sur : le **bilan provisoire de la réalisation du plan de développement des compétences 2020, les prévisions de formations 2021.**

Les jours de **JRTT locales**, la **fête locale** et le départ anticipé des bus, vous ont déjà été communiqués par un **Flash-Info UNSA SPAEN** ainsi que par une note émanant de la Direction :

-Départ anticipé des bus : 23 décembre 2020.
-Fête locale : 16 juillet 2021,
-JRTT locale : 9, 10, 11 et 12 août 2021,

Concernant le rapport sur le bilan provisoire de la réalisation du plan de développement des compétences 2020 et celui sur les prévisions de formations 2021, **les élus UNSA SPAEN au CSE et la CGT se sont prononcés CONTRE le bilan 2020 et CONTRE les propositions de prévisions 2021. ENSEMBLE et la CFDT ont approuvés le bilan 2020 et le projetions 2021 !**

Pourquoi contre? Tout simplement parce que **la Direction n'a pas intégrer dans ces deux notes un plan de formation dédié aux Permanences pour Motifs de Sécurité !!!** Rien que ça ! Alors que ce projet d'évolution des PMS concerne directement 300 salariés. Ce point a fait l'objet d'une **déclaration UNSA SPAEN lors de la CCF du 25 novembre. Il est à noter qu'aucune OS ne s'est associée à cette dernière dénonçant ce manquement…**

Vos élus UNSA SPAEN au CSE

CLAS Budgétaire du 27 novembre 2020

Lors du CLAS de validation du budget 2021 de l'ALAS, l'UNSA SPAEN s'est abstenu avec réserves.

Lors du CLAS d'orientation, la majorité (**ENSEMBLE** et **CGT**) ont voté la baisse du montant des bons de Noël, en argumentant que l'ALAS ne devait pas se substituer aux rôles des parents.

Maintenant, une commission d'aides aux frais de gardes est mise en place (assistantes maternelles, crèches et périscolaire).

Ainsi demain, l'ALAS se substituera à la CAF…

En plus, pour toucher le plus grand nombre, un seul dossier par an sera accepté ! Les salariés monteront ils un dossier pour un remboursement de quelques euros ?

Groupement d'achats : l'ALAS veut proposer une ouverture au niveau billetterie, deux choix s'offrent à nous :

-un projet orienté parcs d'attractions, cinéma, culture…, pour un montant de 900€ par an sans engage ment.
-une plateforme commerciale d'achat (magasins, presse, séjours,…) pour un montant de 6000€ par an avec un engagement de trois ans.

L'**UNSA SPAEN** propose de choisir la première solution (projet culturel) afin d'avoir un REX sur l'utilisation par les salariés de cette plateforme.

Seul, l'**UNSA SPAEN**, a *une gestion de père de famille* face à cette prise de risque. Il est facile de dépenser de l'argent qui n'est pas le sien, à l'image des orientations de l'ACAS …
Nous pouvons voir le résultat !

Les élus CLAS UNSA SPAEN

Le mot du Secrétaire

Bonjour à toutes et à tous,

Dernière SPAEN'ette de l'année 2020. De cette drôle d'année 2020 devrais-je dire. Pour cause de COVID 19 nous n'avons pas eu d'assemblée générale (rassurez-vous, les chèques n'ont pas été encaissés, vous pouvez venir les retirer au Bt 104). Pas d'arbre de Noël et pas de repas amélioré SODEXO non plus (décision de l'administrateur général parait-il) … Ces moments de convivialités auraient pourtant permis de nous changer les idées.
Espérons que 2021 sera une année plus « normale ».
Le 17 décembre, un CSE d'information sur le nouveau projet « PMS est programmé. Nous vous informerons par flash info dès que possible.
Coté négociation nationale, le « dépoussiérage » de la convention de travail s'avère être plus une remise à plat de nos acquis : application de nouvelles sanctions disciplinaires à la discrétion des directeurs de centre sans passer par un conseil conventionnel, quasi suppression des commissions carrière, suppression des heures allouées aux membres des commissions activité sociales (arbre de Noël, sortie enfants…), bref la direction générale applique le principe du toujours moins !
Nous allons essayer d'améliorer l'attractivité de cette SPAEN'ette en y insérant des **liens hypertextes** permettant à nos adhérents d'approfondir certains sujets. N'hésitez pas à nous faire remonter tous disfonctionnements.

Je vous souhaite, au nom des élus UNSA SPAEN de bonnes heureuses fêtes de fin d'année.

Gilles DUCRET,
Secrétaire de Section UNSA SPAEN de Valduc

Les élus UNSA SPAEN de Valduc

Bonjour Régine peux-tu te présenter ?
Je suis entrée au CEA en 1980 à Vaujours, puis mutée à Valduc en 1983.
Je suis actuellement à la cellule DIR/CQP dans l'équipe des Responsable Qualité Fabrications.

Pourquoi as-tu adhéré à l'UNSA SPAEN ?
Je suis sympathisante de longue date.
Notre époque actuelle, où l'on voit les écarts sociaux se creuser, où la vision technocratique du travail est partout présente, m'a motivée pour m'investir vraiment et apporter une contribution concrète, à la défense d'acquis sociaux remis en cause, au maintien d'une vision sociale et humaine du travail, dans un engagement collectif solidaire.

Tu es élue au CSE, comment vois-tu cette nouvelle instance qui fusionne les anciennes qui sont le COMET et les DP ?
En 2019, c'était la première fois que j'étais élue, et en plus, en tant que titulaire dans cette nouvelle instance, le CSE.

Beaucoup de temps perdu pour son installation à Valduc …
D'ailleurs, anecdote : Les mails des envois des CR provisoires des CSE s'appellent encore aujourd'hui « CSE d'installation »……
Ma conviction : Le fonctionnement « bon » ou « mauvais » de toute instance en tout domaine est toujours, quelle que soit l'organisation prévue sur le papier, une affaire de personnes….

Malgré tout, les vrais sujets sont aujourd'hui sur la table, je pense à la réorganisation des PMS bien sûr…..

« La SPAEN'ette »

La Saga de l'UNSA SPAEN : Informations Nationales

L'unsaspaen du CEA

La SPAEN'ette ne vous suffit pas ? Adhérez ! vous aurez plus d'infos !

Comité National du 20 novembre 2020

Retour sur le Comité National du 20 novembre 2020 :

Ce comité national extraordinaire portait sur une information concernant l'assainissement/démantèlement. Puis sur le RJH, d'un point de vue réalisation, budget et mise sous contrôle. Il avait été demandé initialement par toutes les OS représentées. Cependant, à la dernière minute, la CFE CGC s'est désolidarisée de cette action en prétextant n'avoir jamais demandé d'aborder le sujet… sans commentaire !

Une déclaration sur la fermeture du Visatome de Marcoule a été lue par la CFE-CGC, à laquelle l'**UNSA SPAEN** s'est associée par les propos suivants :
« L'UNSA SPAEN s'associe à la déclaration sur le Visiatome car c'est un espace d'exposition et d'information pédagogique, libre d'accès et accessible à tout public, sur l'énergie dans son ensemble et plus particulièrement sur la radioactivité. À l'heure des choix énergétiques importants, c'est un lieu de communication en toute objectivité. Le site est géré par un prestataire et les salariés se retrouvent au chômage sans préavis ce qui est inadmissible. Le prétexte du CEA pour la fermeture définitive est le risque sanitaire et l'UNSA SPAEN se demande quelle est la vraie motivation dernière cette action. En conséquence, l'UNSA SPAEN vous demande de bien vouloir réviser votre décision de fermeture de cet outils de communication. »

AG : « Sur le Visiatome, je ne sais pas trop, mais la manière de le dire me semble être une série d'accusations injustifiées. C'est un sujet local mais le point est bien pris. Ce n'est pas du niveau du COMINAT. Je vous rappelle que cette séance a été demandée pour parler d'un certain nombre de points bien précis et non d'autre chose. »

Un Point de situation des projets d'assainissement-démantèlement du CEA (dont projet POST 2020) ont été présentés avec notamment des questions en séance des élus du Comité National.

Les thématiques suivantes ont été abordées :
Les combustibles, entreposages et TCP (Traitement des Combustibles Particuliers), la dotation des **740 M€** de subvention **:** ***«*** *Cette dotation est garantie par l'état jusqu'en 2022, mais ne conditionne pas les effectifs, et là-dessus nous retombons dans le plafond d'emploi. »*
MOA Démantèlement : ***« Les sols pollués :*** *Nous avions une compétence sur FAR qui s'est un peu perdue avec les différents départs. »*
Un point sur le schéma d'exploitation : Les projets DEN et DAM avec une exploitation DES (maintien en condition opérationnelle) sur les installations de service ou en démantèlement ne vont pas au-delà de ce périmètre. **Planning et coûts :** ***«*** *je ne suis pas pour la cogestion avec les représentants du personnel. Les informations sont connues via les reportings et ne feront pas l'objet d'une présentation en COMINAT. »*
Sur les déchets vers CIGEO : *« Ceux-ci font l'objet de discussions avec les 3 opérateurs. Pour les bitumes, on travaille dessus suite à la demande des AS et leurs stockages sont reportés à 2070 dans CIGEO. Pour les verres de Marcoule, leurs stockages seront repoussés aussi. Le CEA construit donc des installations d'entreposage ce qui ne remet pas en cause à terme le stockage. »*

Point d'avancement du plan de mise sous contrôle du RJH :

Introduction de l'AG : « *On n'est pas ici pour rendre des comptes comme à l'ASN et je ne suis pas là pour repasser une inspection comme devant l'ASN. Respectons l'ordre du jour qui est un point d'étape du RJH. Ce projet a 20 ans, je fais ce que je peux avec ce que j'ai et il n'y a pas de dégradation depuis un an. Ce projet n'est pas le projet du CEA mais de la filière toute entière. L'enjeu est collectif et les décisions ne se prennent pas seul. Tout est pris en lien avec le gouvernement. C'est pourquoi nous avons mis ce plan de mise sous contrôle pour conduire ce projet à terme. Le modèle d'exploitation et le jour de divergence viendront ultérieurement. Avançons pas à pas. Quant aux vibrations qui ont été constatées lors des essais, c'est inhérent à tout prototype. C'est un projet qui a un historique compliqué, malgré tous ces efforts il nous reste des incertitudes…*

Suite du COMINAT du 20 novembre

Maintenant, en disant que c'est le projet de la filière, je protège le CEA. »

Puis une **séance de questions/réponses** s'est engagée **entre les élus du COMINAT est le Directeur du projet RJH** (David EMOND) portant notamment sur : Le télétravail, les RPS, le statut réglementaire de 1994, le planning et son impact sur les 50 titulaires de lots, etc…

Jérôme AVENET, Élu UNSA SPAEN au COMINAT
Seul élu de Valduc

CEIAL : Commission Emploi Information et Aide aux Logement

Actualité aide COVID-19 :

Un dispositif a été mis en place depuis juin 2020 afin de venir en aide aux ménages qui ont connu une baisse de ressources à cause du confinement. C'est une **aide financière qui se présente sous forme de subvention de 150€ sur 2 mois : soit 300€ maximum**. Celle-ci a été reconduite fin octobre 2020.

Les conditions d'octroi sont soumis à condition de la situation du foyer :

-Foyer ayant subi une situation de chômage partiel ou d'arrêt de travail pour garde d'enfant => cette situation ne concerne pas les salariés du CEA car un maintien de salaire a été décidé par la Direction. Par contre, cette situation peut concerner les autres personnes composant le foyer.
-La baisse des revenus doit être d'au moins 15% par rapport aux ressources de février sans les éléments variables de salaires.
-Les ressources doivent être inférieures ou égales à 1,5 SMIC, soit : 1828,50€ net/mois.

Actualités-Prêts accession :

Avant septembre 2020 :
-la somme prêtée était fixée en fonction de la zone géographique : de 10.000 à 25.000€,
-le taux était de 1% (taux nominal annuel, hors assurance obligatoire,)
-La durée était de 25 ans maximum.

Des conditions plus avantageuses depuis septembre 2020 :
-la somme prêtée peut aller jusqu'à 40.000€ (quelque soit la zone géographique),
-le taux est de 0,5% (taux nominal annuel, hors assu rance obligatoire),
-la durée est de 25 ans maximum.

Ce prêt finance :
-l'achat d'un logement neuf ou ancien, avec ou sans tra vaux,
-la construction d'une maison individuelle.

Actualités-Prêt agrandissement de la résidence principale :

Le prêt a été mis en place depuis septembre 2020 pour les propriétaires-occupants :
-la somme prêtée peut aller jusqu'à 20.000€,
-le taux est de 0,5% (taux nominal annuel, hors assu rance obligatoire).
- la durée est de 25 ans maximum.

Ce prêt finance :
-des travaux d'extension : création d'une pièce, d'un étage,…
-la transformation en surface habitable de locaux non destinés à l'habitation.

Les membres de la CEIAL de l'UNSA SPAEN